

# BON DE COMMANDE

## MARIAGORA

13, 14 et 15 novembre 2009

A retourner, accompagné du chèque d'acompte libellé à l'ordre de Ulysse Conseil  
Les Jardins de la Duranne - Bat D - 510 rue René Descartes - Parc de la Duranne  
13857 Aix-en-Provence Cedex 3 - Tel. 04 42 95 42 45 - Fax. 04 42 95 42 49

**Oui, je désire participer au Salon du Mariage de Marseille "Mariagora" et m'engage à respecter les conditions générales de participation (voir au verso) ainsi que le calendrier de règlement. Seules les sociétés sélectionnées par l'organisation seront admises à exposer sur le salon.**

Raison sociale (facturation) :

Nom du responsable :

N° SIREN ou RCS :

Activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Site Internet :

<b>STAND Zone A</b> Surface minimum 6m <sup>2</sup> : <input type="text"/> m <sup>2</sup> x 265 € H.T.	..... € H.T.
<b>STAND Zone B</b> Surface minimum 6m <sup>2</sup> : <input type="text"/> m <sup>2</sup> x 220 € H.T.	..... € H.T.
<b>STAND Zone C</b> Surface minimum 6m <sup>2</sup> : <input type="text"/> m <sup>2</sup> x 195 € H.T. <i>Voir conditions générales au dos, paragraphe 3</i>	..... € H.T.
<b>Emplacement véhicule</b> ( <i>limousines, voitures de prestige, calèches...</i> ) <input type="text"/> x 500 €	..... € H.T.
<b>ASSURANCE OBLIGATOIRE et FRAIS D'INSCRIPTION</b>	150 € H.T.
<b>Angle ouvert</b> <input type="text"/> x 160 € H.T.	..... € H.T.
<b>Silhouette supplémentaire</b> <input type="text"/> x 230 € H.T.	..... € H.T.
<b>Listing Visiteurs</b> 160 € H.T.	..... € H.T.
<b>Total H.T.</b>	..... €
<b>T.V.A. 19,6 %</b>	..... €
<b>Total T.T.C.</b>	..... €
<b>Acompte (50 % du montant T.T.C.) Solde avant le 30.10.2009</b>	..... €

### LES SERVICES "PLUS"

- 10 invitations gratuites pour 2 personnes
  - Accueil "petit dèj" chaque matin
  - Le nom de votre enseigne sur le site Internet du salon
  - Vos coordonnées référencées sur le catalogue du salon
- Le signataire déclare connaître et accepter les prescriptions (CF verso)

[www.mariagora.com](http://www.mariagora.com)

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2009

Signature et Cachet :

# **CONDITIONS GÉNÉRALES** - Le Salon du Mariage de Marseille "Mariagora" est organisé par Ulysse Conseil. En signant ce bon de commande, les exposants s'engagent à respecter sans aucune réserve les clauses du présent règlement.

## **1. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Seules les sociétés présentant des produits et services compatibles avec l'esprit de la manifestation peuvent participer à MARIAGORA. L'organisateur se réserve donc le droit de refuser toute participation qu'il estime ne pas correspondre à l'esprit du salon.

Tout manquement à l'une des conditions suivantes peut engendrer l'exclusion immédiate de l'exposant :

- Pas d'essayage de vêtement autorisé sur le stand.
- Pas de remise ou de réduction supérieure à 30 % sauf accord écrit de l'organisateur.
- Pas de volume sonore supérieur à 70 décibels.
- Pas de distribution de publicité ou tout autre document en dehors du stand.
- Pas de montage de cloisons en angle sauf accord de l'organisateur.

## **2. BON DE COMMANDE**

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du bon de commande signé et du chèque d'acompte.

## **3. FRAIS DE PARTICIPATION**

Le coût est de 265 € HT (TVA 19,60 %) par m<sup>2</sup> loué pour la zone A, 220 € HT pour la zone B et 195 € HT pour la zone C, auquel s'ajoute 150 € HT de frais d'inscription obligatoires.

Ce montant comprend les prestations suivantes :

- La location de la surface.
  - Le montage du stand (cloisons en bois recouvertes de coton gratté, enseigne, moquette).
  - L'éclairage général de la manifestation et celui du stand (1 rail de 2 spots de 100 W par module de 6 m<sup>2</sup>).
  - Un branchement électrique 4 ampères (0,88 kW).
  - Les services généraux (gardiennage général).
  - La promotion générale de la manifestation (publicité, relations presse).
  - Assurance selon paragraphe 8.
  - Les services "plus".
  - L'inscription de l'exposant dans le catalogue du salon.
- Toute insertion publicitaire dans ce catalogue fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

## **4. CONDITIONS D'IMPLANTATION**

Les organisateurs sont les seuls décideurs de l'implantation des stands. À réception de l'inscription et du chèque d'acompte, les organisateurs contacteront les exposants afin de leur proposer l'emplacement correspondant à la surface souhaitée.

## **5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

L'exposant doit verser, au moment de son inscription, un acompte égal à 50 % du montant total TTC et le solde impérativement avant le 30/10/09. Les règlements sont à effectuer par chèque bancaire à l'ordre de Ulysse Conseil.

## **6. CONDITIONS D'ANNULATION**

Toute société qui désire annuler sa participation doit le faire par lettre recommandée avec AR.

- Si l'annulation est effectuée plus de 3 mois avant le premier jour de

la manifestation, l'acompte de 50% restera dû.

- Si l'annulation est effectuée moins de 3 mois avant le premier jour de la manifestation la totalité du règlement restera due. En cas de non-paiement aux échéances prévues, l'organisateur se réserve le droit de disposer de la surface correspondante.

## **7. ENGAGEMENT DES EXPOSANTS**

a. L'exposant s'engage à respecter les conditions générales de l'organisateur et de ses sous-traitants, celles-ci étant communiquées dans le dossier technique. Tout manquement entraîne l'exclusion de l'exposant qui y aurait contrevenu, sans que celui-ci puisse demander le remboursement des sommes versées ou indemnités de quelque nature que ce soit.

b. Un exposant ne peut, sans l'accord écrit de l'organisateur, héberger une autre société sur son stand.

c. L'organisateur peut interdire l'entrée de la manifestation à toute personne se livrant à des actes préjudiciables à l'un des exposants, visiteurs, ou à l'organisation même du salon.

d. La distribution de documents et toute animation visuelle ou sonore doit impérativement obtenir l'autorisation écrite de l'organisateur.

e. Les exposants qui effectuent une décoration ou un aménagement particulier doivent en demander l'autorisation écrite à l'organisateur en y joignant 3 exemplaires du projet. Ils doivent, bien entendu, respecter les contraintes techniques et de sécurité communiquées dans le dossier technique. Toute détérioration causée par les exposants au matériel de stand ou aux locaux mis à leur disposition sera évaluée par l'organisateur et facturée à l'exposant.

f. La signalétique des panneaux de rabais doit être conforme aux exigences esthétiques de l'organisateur (voir le guide pratique) et est soumise à son accord.

## **8. ASSURANCES**

Les exposants bénéficient :

- d'une assurance "dommages et biens" couvrant le matériel et les marchandises situés sur leur stand (à l'exception du matériel audiovisuel, des objets précieux, articles de bijouterie, ivoire et pierres précieuses) pendant la période d'ouverture du Salon, ainsi que pour la période de montage et de démontage.

Cette assurance est limitée à une garantie de 1 525 € avec une franchise de 300 € par sinistre.

- d'une assurance "responsabilité civile".

Ces assurances sont souscrites par Ulysse Conseil.

En complément de ces garanties, les exposants pourront souscrire individuellement les options proposées au moyen de la fiche "assurances" du cahier technique, à des conditions spécialement négociées par Ulysse Conseil. Tous les exposants et leurs assureurs renoncent à tout recours contre les organisateurs et les dégagent de toute responsabilité pour tout dommage quel qu'il soit, perte ou vol.

## **9. RÈGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige pouvant survenir pendant l'exposition ou à propos de l'interprétation même du présent règlement général, il est fait attribution expresse de juridiction aux Tribunaux d'Aix-en-Provence, et ce, même en cas de conditions d'achats différentes, de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie.

**Ulysse Conseil**

**S.A.S au capital de 100 000 euros**

**RCS Aix 397 624 966**

**Les Jardins de la Duranne - Bat D**

**510 rue René Descartes - Parc de la Duranne**

**13857 Aix-en-Provence Cedex 3**

**Téléphone : 04 42 95 42 47**

**Fax : 04 42 95 42 49**

**E-mail : veronique.valton@ulyseconseil.com**

**Site Internet : www.ulyseconseil.com**